

TERMES DE RÉFÉRENCE PARTICULIERS QUI, AVEC LES TDR
GÉNÉRAUX, RÉGIRONT LE PRÉSENT CONTRAT PAR LA FONDATION
MUSOL

PROJET : Promotion du Droit Humain à l'alimentation par l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à Nyassia, Sénégal. (N° de dossier: SOLPCD/2024/0095)

BAILLEUR: Generalitat Valenciana

L'ENTITÉ CONTRACTANTE, C'EST LA FUNDACIÓN MUSOL, NIF G98199607, telle que décrite dans les TdR Généraux.

1. OBJET DES PRÉSENTS TDR

Les présents TdR particuliers, conjointement avec les TdR Généraux, régiront le contrat d'un service professionnel pour le conseil sur les mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique dans le cadre du projet mentionné ci-dessus.

2. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES ET GROUPE CIBLE

L'objet des présents TDR est le suivant :

Dans le cadre du projet « Promotion du Droit Humain à l'alimentation à travers la mitigation et l'adaptation au changement climatique à Nyassia, Sénégal », il est prévu la contractualisation d'un service technique pour l'accompagnement dans l'exécution des activités liées à la mitigation et à l'adaptation aux effets du changement climatique dans les villages de Etafoune et Darsalam.

Plus concrètement, l'entité contractée sera chargée de superviser, conseiller et accompagner l'exécution des activités contenues dans le résultat 2 du projet susmentionné, en assurant, d'une part, l'atteinte des objectifs fixés et, d'autre part, l'intégration des approches de genre et de Droits Humains. Pour ce faire, il sera nécessaire de concevoir une méthodologie adaptée au contexte ainsi qu'une évaluation finale de l'impact. Tout au long du processus, le soutien de l'ONG 3D et du personnel expatrié de MUSOL sera disponible, ceux-ci devant valider les outils et produits dérivés de cette assistance technique.

Il est procédé ci-après à l'énumération des activités contenues dans le résultat 2, objet du présent appel d'offres :

- **Activité 2.1** : création de deux comités communautaires de gestion pour la mise en œuvre des initiatives de mitigation et d'adaptation au CC et définition de leurs règles de fonctionnement.

- **Activité 2.2** : réalisation d'une étude sur les zones de reboisement et les variétés (de semences) de mangrove les mieux adaptées au changement climatique et appropriées au territoire d'intervention.
- **Activité 2.3** : reboisement de la mangrove dans les zones sélectionnées avec l'implication des titulaires de droits et de la commune de Nyassia.
- **Activité 2.4** : formation sur la construction, la réhabilitation et l'entretien des digues anti-sel destinée aux comités communautaires de gestion de Darsalam et Etafoune ainsi qu'aux titulaires de droits des deux villages.
- **Activité 2.5** : équipement, accompagnement et suivi de la restauration et fixation des digues anti-sel par les titulaires de droits de Darsalam et Etafoune.
- **Activité 2.6** : sélection participative des ménages vulnérables de Darsalam et Etafoune où seront installés les fours améliorés.
- **Activité 2.7** : équipement, accompagnement et suivi de la construction et de la bonne utilisation des fours améliorés.
- **Activité 2.8** : réalisation de campagnes de sensibilisation auprès de la population de Darsalam et Etafoune sur l'importance et le potentiel de la mangrove, des digues et des fours améliorés en ce qui concerne le changement climatique et la sécurité alimentaire.

Ci-après sont détaillées les caractéristiques du projet :

Nom du projet : *"Promotion du Droit Humain à l'alimentation par l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à Nyassia, Sénégal"*

Numéro de dossier: SOLPCD/2024/0095

Entités participantes:

Entité gestionnaire : Fondation MUSOL

Partenaire local : ONG 3D

Bailleur: Generalitat Valenciana

Date de début: 1/05/2025

Durée prévue: 24 mois

Résumé de l'intervention: Les effets du changement climatique se manifestent de plus en plus intensément dans la commune de Nyassia, département de Ziguinchor, affectant en particulier l'exercice du Droit Humain à l'Alimentation de la population.

Diverses initiatives ont été mises en place au niveau communautaire, communal et intercommunal pour faire face à l'urgence climatique. D'une part, la zone marine d'Ufoyaal

Kassa-Bandial (AMP-UKB) a été déclarée aire protégée, couvrant plusieurs communes de la région de Ziguinchor (y compris Nyassia), ce qui constitue une avancée importante pour la conservation et la protection des ressources naturelles de la zone.

De plus, la commune de Nyassia, dans sa planification de développement local, a intégré certains des défis environnementaux et climatiques et a établi des actions prioritaires pour y répondre. Les communautés, pour leur part, ont identifié et, dans certains cas, commencé à exécuter des actions d'adaptation et de mitigation aux effets du changement climatique.

Bien que ces initiatives représentent une avancée dans la lutte contre les effets de la crise climatique, les obstacles rencontrés par les collectivités territoriales dans l'accès aux fonds de dotation issus du processus de décentralisation font que les communes ont besoin d'un appui pour accéder à des ressources et outils nécessaires à la mise en œuvre de leurs plans et initiatives.

C'est pourquoi le projet vise à contribuer au développement durable et résilient de la commune, notamment à la promotion du Droit Humain à l'Alimentation, à travers la protection de l'environnement et la mitigation et l'adaptation aux effets du changement climatique, en accordant une attention particulière à l'égalité de genre et au renforcement de la gouvernance locale.

Pour cela, le projet prévoit d'agir sur trois niveaux (communautaire, communal et intercommunal) : en renforçant les capacités de gestion intercommunale pour la protection et la conservation des ressources naturelles de la région; en appuyant la gouvernance communale face à l'urgence climatique et le suivi de la planification locale en matière environnementale et climatique à Nyassia ; en renforçant les initiatives communautaires d'adaptation et de mitigation aux effets du changement climatique pour améliorer la sécurité alimentaire de deux communautés (Etafoune et Darsalam) de la commune de Nyassia affectées par la dégradation et la salinisation des terres ; en améliorant la production horticole et rizicole par l'agroécologie autour des zones récupérées grâce aux actions climatiques mises en place dans ces communautés.

3. PRODUIT À LIVRER, CARACTÉRISTIQUES ET PLAN DE TRAVAIL

Les produits à livrer dans le cadre de cette assistance technique sont les suivants :

- **Produit 1: Méthodologie et plan de travail**

En collaboration avec MUSOL, l'ONG 3D et les communautés bénéficiaires, la méthodologie la plus appropriée et durable pour la mise en œuvre des activités mentionnées ci-dessus sera définie, dont la période d'exécution s'étendra jusqu'à la fin du projet en mai 2027. En plus de la méthodologie à suivre, il est attendu que ce premier produit soit accompagné d'un plan de travail planifié dans le temps. Pour son élaboration, il sera essentiel de partir d'une analyse du contexte et des informations existantes.

- **Produit 2: Rapport intermédiaire de suivi**

Afin d’assurer la mise en œuvre des activités conformément à ce qui a été prévu par la méthodologie et le plan de travail conçus dans le produit 1, et afin de pouvoir effectuer les ajustements et améliorations nécessaires durant le processus d’exécution, il sera nécessaire que l’entité contractée participe aux réunions trimestrielles de suivi avec MUSOL et l’ONG 3D. Ces réunions seront également mises à profit pour partager les résultats du suivi, ainsi que pour aborder toute question affectant les activités objet de la présente assistance technique.

En cohérence avec tout cela, le deuxième produit à livrer consistera en un rapport intermédiaire de suivi exposant l’évolution des activités et évaluant leur impact, en proposant, si nécessaire, des changements dans la planification initiale.

- **Produit 3: Rapport final**

Une fois toutes les activités exécutées, un rapport final sera élaboré mesurant l’impact des mesures de mitigation et d’adaptation aux effets du changement climatique et incluant les bonnes pratiques, les leçons apprises, les aspects à améliorer et les conclusions tirées tout au long du processus.

Concrètement, il est attendu que ce produit comprenne, au minimum, une cartographie reflétant visuellement l’impact des mesures de mitigation et d’adaptation (surface de mangrove reboisée, digues restaurées, rizières bénéficiaires, etc.) ; un rapport sur l’impact des fours améliorés au niveau sanitaire, environnemental, social et économique ; ainsi qu’un calcul de la compensation de CO₂, permettant de mesurer l’indicateur I.OG.3.

Les délais pour la présentation des produits sont les suivants :

Description	Date	Responsable
1 Présentation de la proposition technique et économique	4 septembre 2025	Entité consultante
2 Attribution du contrat	8 septembre 2025	MUSOL
3 Présentation du projet	12 septembre 2025	MUSOL
4 Livraison produit 1 : méthodologie et plan de travail	1 novembre 2025	Entité consultante
5 Validation produit 1	15 novembre 2025	MUSOL
6 Livraison produit 2 : rapport intermédiaire	1 mai 2026	Entité consultante
7 Validation produit 2	10 mai 2026	MUSOL

8 Livraison produit 3: rapport final	15 mai 2027	Entité consultante
9 Validation produit 3	22 mai 2027	MUSOL

Ces délais pourront être révisés en fonction de l'avancement de l'exécution du projet et seront indiqués dans le contrat, le cas échéant, ou communiqués en temps voulu à l'équipe consultante.

4. EXIGENCES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les exigences et critères de sélection sont ceux figurant dans les TDR Généraux, avec les particularités suivantes :

Mérite	Critère d'évaluation	Score maximum
Expérience générale de l'organisation et/ou des experts qui composent l'équipe proposée	Chaque projet/assistance technique réalisée antérieurement 5 points	Jusqu'à 25 points
Expérience spécifique en rapport avec l'objet des TDR, de l'organisation et/ou des experts qui composent l'équipe proposée	La réalisation d'activités similaires sera valorisée (5 points pour chaque expérience) ainsi que le développement d'assistances techniques dans le Département de Ziguinchor (5 points) ou dans d'autres zones du Sénégal (3 points)	Jusqu'à 25 points
Expérience concrète dans la zone d'intervention, département de Ziguinchor	Le non-respect de cette exigence entraînera la non-prise en considération de la proposition.	20 points
Avoir un siège ou être présent de façon permanente dans le département de Ziguinchor		10 points
Connaissance du français et de l'espagnol	10 points pour chaque niveau C1 de chaque langue	20 points

5. RÉCEPTION DES PROPOSITIONS

Le délai pour la présentation des offres prendra fin le 4 septembre 2025.

Les offres pourront être présentées à l'adresse électronique andrea.proyectos@musol.org, avec copie à l'adresse électronique andalucia@musol.org

6. **PRIX ET MODE DE PAIEMENT**

Le prix maximum du présent contrat **pourra atteindre 15.000 euros** et sera divisé en différents paiements étant donné que son exécution sera réalisée tout au long du projet.

7. **PORTÉE DE LA RÉTRIBUTION**

Celle indiquée dans les TDR généraux.

8. **TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Celle indiquée dans les TDR généraux.

9. **DROITS D'AUTEUR**

Celle indiquée dans les TDR généraux.

10. **FOURNITURE DE DONNÉES ET SECRET PROFESSIONNEL**

Celle indiquée dans les TDR généraux.

11. **INTERDICTION DE CESSION OU DE SOUS-TRAITANCE**

Celle indiquée dans les TDR généraux.

12. **CERTIFICAT NÉGATIF DU REGISTRE CENTRAL DES DÉLINQUANTS SEXUELS**

Celle indiquée dans les TDR généraux.

13. **COORDINATION DE LA CONSULTANCE**

Celle indiquée dans les TDR généraux.

14. **DOUTES ET QUESTIONS**

Elles seront résolues conformément à ce qui figure dans les TDR généraux.